

*Administration financière—Loi*

**M. Lefebvre:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est là une observation dont le député devrait s'excuser. Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) fait préparer pour le présenter en première lecture un bill très important qui proposera des modifications à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Après avoir attendu plus d'une heure pendant le débat d'une autre question, il a été invité à adresser la parole à une conférence pour expliquer les détails de ce bill. Cela fait 12 ans que je siége à la Chambre et sept ans que je suis membre du comité des comptes publics. Je me sens donc autorisé à représenter le ministre dans un cas comme celui-ci.

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, le président du Conseil privé avait établi son emploi du temps et ne pouvait pas être présent à la Chambre cet après-midi. Il établit lui-même ses priorités. C'est son affaire. Il a le droit de faire ce qu'il veut.

Je voudrais dire quelque chose à l'intention du secrétaire parlementaire qui, s'il est aussi compétent qu'il le dit, n'aura aucun mal à transmettre le message. Il est indispensable que nous ayons, au sein de l'appareil gouvernemental, un contrôleur général pour régler cette situation préoccupante, selon les termes mêmes du vérificateur général. Il est absolument indispensable que ce dernier ait les pouvoirs légaux nécessaires pour mener sa tâche à bien. Sans cela, il sera englouti dans la masse. Il n'y a pas une chance sur dix qu'il réussisse à exercer le contrôle nécessaire, s'il ne détient pas un mandat du Parlement pour accomplir sa tâche. Nous avons l'intention d'insister là-dessus. Je ne pense pas que cette demande soit déraisonnable, si le gouvernement veut vraiment que le contrôleur général puisse faire son travail. Nous accepterons sans difficulté de lui accorder les pouvoirs législatifs nécessaires. Par conséquent, la mesure pourrait être étudiée au comité en une demi-heure, puis être renvoyée à la Chambre et mise en œuvre rapidement.

● (1722)

**M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, la mesure à l'étude découle d'une des recommandations faites au Parlement par le vérificateur général dans son rapport de 1976. Les députés se rappellent certainement ce que disait ce rapport. Le vérificateur général affirmait que le gouvernement n'arrivait plus à contrôler ses dépenses. Il condamnait le système établi par suite des recommandations de la Commission Glassco dix ans plus tôt. Il signalait qu'il y avait déjà eu un poste de contrôleur général et que celui-ci avait été aboli quand le gouvernement avait décidé de décentraliser ses activités. La Commission Glassco recommandait qu'on confie la gestion aux sous-ministres. A cause de cela, les contrôles centraux qui existaient auparavant au Conseil du Trésor ont été sensiblement relâchés et le mécanisme conçu par M. Glassco pour les remplacer n'a pas été mis en vigueur.

Le gouvernement a réagi de diverses façons aux graves accusations portées par le vérificateur général. D'abord, il a augmenté considérablement le personnel du vérificateur gé-

[M. Andre.]

ral et son budget. Ensuite, il a présenté une mesure spéciale sur le vérificateur général, ce que souhaitaient ses prédécesseurs depuis longtemps. Le bill, présenté par le gouvernement et adopté par le Parlement, contenait certains nouveaux principes au sujet des fonctions du vérificateur général. Non seulement peut-il faire une vérification des dépenses, mais le vérificateur général peut maintenant déterminer si l'argent a été dépensé à bon escient et essayer de rendre les activités gouvernementales plus efficaces. Mais ce n'est pas tout ce que le gouvernement a fait.

M. Lambert est en train de mener une enquête spéciale relative aux sociétés de la Couronne. Nous avons publié des lignes directrices en vue d'améliorer les activités des sociétés de la Couronne. Le comité des comptes publics, dont le député de Calgary-Centre (M. Andre) est membre, et je suis certain qu'il m'écouterait avec autant de courtoisie que je l'ai écouté, s'est attaché pendant longtemps à évaluer les recommandations formulées par le vérificateur général et son personnel. Le gouvernement a décidé que la recommandation concernant le contrôleur général et l'établissement d'un poste de sous-ministre pour celui-ci était acceptable.

Le député de Calgary-Centre est un bon ami à moi et nos rapports sont toujours amicaux au comité, mais je me demande s'il a vraiment décrit fidèlement la réaction du vérificateur général. Je cite le compte rendu des délibérations du comité des comptes publics et je rapporte les paroles du vérificateur général lui-même:

J'aimerais parler brièvement de la création du poste de contrôleur général annoncée hier par le ministre et confirmée ce matin. J'approuve entièrement cette mesure et je n'hésite pas à le dire. Si je l'approuve, c'est parce qu'il s'agit, selon moi, d'un énorme pas en avant pour le gouvernement du Canada, et je mettrais ma main à couper que l'on va tourner une nouvelle page à l'égard du contrôle financier exercé par le gouvernement sur l'argent des contribuables.

Le compte rendu est là si vous voulez vérifier.

Personne ne peut prétendre que le comité des comptes publics ou le gouvernement a pris à la légère les critiques du vérificateur général. Bien au contraire. Toutes les recommandations importantes du vérificateur général ont été suivies et ont obtenu force de loi. Le bill à l'étude aujourd'hui crée un nouveau poste. Il faut bien se rendre compte que ce bill ne rend pas le contrôleur général responsable des décisions prises quotidiennement quant à la façon de dépenser l'argent. Cette tâche incombera toujours aux sous-ministres. Mais il y aura au Conseil du Trésor deux sous-chefs qui auront tous deux le rang de sous-ministre. Ils seront chargés de l'affectation des ressources et de la mise en œuvre des méthodes de contrôle financier qui ont été énoncées en détail par le vérificateur général.

En outre, comme l'a fait remarquer le député de Calgary-Centre, le contrôleur général devra veiller à ce que les prévisions budgétaires soient présentées de façon à faciliter la tâche des députés lorsqu'ils examineront les comptes publics. Ce n'est pas facile, car les budgets deviennent de plus en plus gros. Quand les dépenses dépassent 45 milliards de dollars par an, il est difficile de rester informé.